



DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

 Arrondissement d'Annecy

 Canton de Rumilly

 COMMUNES DE MASSINGY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers L'an deux mil vingt-quatre, le douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal
 En exercice : 12 de Massingy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous
 la présidence de Monsieur Jean-Michel BLOCMAN.

Présents : 12 Date de convocation : 5 décembre 2024
 Pouvoirs : 0

Votants : 12 Présents : M. Jean-Michel BLOCMAN, Maire ;
 Pour : 12 Mmes BUTTIN Océane, CHEMINET Anne-Sophie, LEPREVOST Audrey, MM BUTTIN
 Contre : 0 Alexis, CORDIER Laurent, FRITSCH Sébastien (arrivé à 20h50), GRILLET Anthony,
 Abstentions : 0 JOURNET Thibaut, MAIRE James, PERRIER Alain, TIOULONG Félicé

Absents excusés :
Pouvoirs :
Démissions : DURAND Françoise, OCHALEK Christelle
Décès : Mme GENOUX Gilberte
 Mme CHEMINET Anne-Sophie a été élue secrétaire de séance

N° DEL 30/2024
 7.10.3 Redevances

Objet : Redevances occupation salle polyvalente au 1^{er} janvier 2025

Suite aux explications de M CORDIER Laurent, 3^{ème} adjoint, concernant les dépenses de chauffage en période hivernale, M. Le Maire propose de laisser les tarifs d'occupation de la salle polyvalente tels quels, mais de mettre en place un forfait supplémentaire pour le chauffage :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur CORDIER, et en avoir délibéré, à l'unanimité,

👉 **ACCEPTE** les tarifs d'occupation de la salle polyvalente comme ci-après :

	Associations Massingy	Habitants Massingy	Habitants hors Massingy
Salles de réunion			
Soirée/Journée	gratuit	30 €	50 €
Forfait week-end		50 €	80 €
Evènements imprévus			
½ journée		50 €	
Journée		100 €	
Grande Salle			
* <i>Manifestation</i>	120 €*	400 €
* Assemblée générale	800 €
* Forfait week-end		400 €	800 €
Office	gratuit	gratuit	gratuit
Forfait chauffage période hivernale (du 31/10 au 31/03, week-ends inclus)	30 € **	100 €	100 €
Vaisselle			80 €

* à but lucratif

** à but lucratif ou non, dès la 1^{ère} utilisation, assemblées générales comprises

- Pour les associations de Massingy, la première manifestation de l'année à but lucratif sera gratuite, **sauf en période hivernale (du 31/10 au 31/03)** ou il sera appliqué le forfait chauffage ci-dessus,

.../...

- Pour toutes les associations, communales et extérieures, **une participation aux frais de fonctionnement de la salle de 2.00 € par heure est demandée pour l'utilisation de la salle de façon régulière, sauf en période hivernale (du 31/10 au 31/03) ou il sera appliqué 3.00 € par heure demandée pour l'utilisation de la salle de façon régulière,**
- Si le ménage n'a pas été correctement fait, **un coût de 45 euros sera facturé par heure de ménage effectuée par l'agent de service**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de Séance
Anne-Sophie CHEMINET

Le Maire,
Jean-Michel BLOCMAN

